

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

01 décembre 2022

Rapport 2022 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées

Cette année, l'AMF revient sur le fonctionnement des assemblées générales tenues au cours de l'année écoulée, et en particulier sur les « résolutions climatiques ». Elle analyse ensuite l'information publiée par les sociétés cotées sur un marché réglementé, en relation notamment avec la prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) par le conseil d'administration. Pour la troisième année, l'AMF consacre la dernière partie du rapport aux conseillers en vote.

 Télécharger le contenu

Mots clés

FINANCE DURABLE

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



COMMUNIQUÉ AMF

PRODUITS FINANCIERS

13 février 2023

Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers : l'AMF propose une révision ciblée visant à l'insertion de critères...

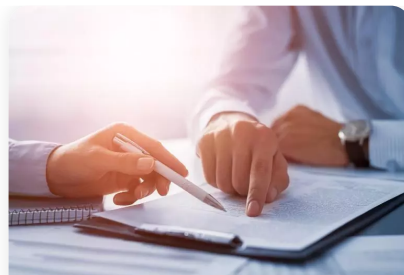


ACTUALITÉ

FINANCE DURABLE

10 février 2023

Reporting taxonomie « article 8 » des sociétés : publication par la Commission européenne de foires aux questions



POSITIONS UE DE L'AMF

PRODUITS FINANCIERS

10 février 2023

Proposition de critères minimaux environnementaux pour les produits financiers des catégories Art.9 et Art.8 de SFDR -



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02